informations

occitanie la cgt comité régional

Comité Régional CGT Midi-Pyrénées

CCOO MI
CFDT DI-PY
CFTC RENEE
CGT S LANGU
FO EDOC-ROS
UGT SELLO CA
UNSA TALUNY
USDA A AND
USOC ORR
A
Conseil Syndical Interrégional Conseil Sindical Interrégional PYRÉMED

Vie Syndicale
CSIR Pyremed

A la une
Halte à la répression syndicale !

Actualité Régionale
Lycées professionnels

N° 239 Octobre 2018

Assises sociales et environnementales de la mer et du littoral

dossier

sommaire

Editorial 2

A la une 3
• Halte à la répression syndicale !

Vie syndicale 4
• CSIR Pyremed

Professions 5
• Santé - Action Sociale

Activité régionale 6
• Fac de droit de Montpellier

Dossier 7

Assises sociales et environnementales de la mer et du littoral

Actualité régionale 11
• Lycées professionnels

Vie syndicale 12
• Élections Fonction Publique

Hommage 15
• Michel Salvayre

A vos agendas 15
• Prochaines sessions de formation CGT à l'IRT

informations

Comité Régional CGT Occitanie
7, place du Fer à Cheval
31300 TOULOUSE

Prix : 1€ • N° 239 • Octobre 2018
N° d'inscription à la CP 0221S05720
ISSN 1950-4926
Directeur de la Publication : Lionel Pastre
Tél. 05 61 23 35 52
e-mail : cgt.crmp@orange.fr
site : www.cgt-midipyrenees.com
Conception et réalisation : Sandrine Bellin
Comité Régional CGT Occitanie
Imprimé par le
Comité Régional CGT Occitanie
31300 TOULOUSE

N° 239 Octobre 2018

édito

Dès le 9 octobre, changeons la donne !

L'entreprise de démolition Macron-Medef est à pied d'œuvre ! Son objectif : détruire notre modèle social, nos droits du travail, nos indemnités chômage, nos pensions retraites, nos services publics pour servir l'appétit insatiable de la finance. Mais ce gouvernement commence à perdre pied dans sa pédagogie et dévisse dans les sondages. Ne pouvant convaincre, il cherche à faire taire toutes contestations, les méthodes les plus viles sont employées, l'affaire Benalla n'est que le sommet de l'iceberg, la répression syndicale est à l'œuvre, surtout contre la CGT. Des militants du Lot, du Gers en font les frais ! La CGT ne désarmera pas !

La Loi asile-immigration adoptée début aout, au-delà de fragiliser davantage les migrants, est une atteinte au droit d'asile. Les plans pauvreté et hôpitaux ne sont que pansements sur jambes de bois. Qui peut croire en leur efficacité, alors que Macron accroit la précarité et supprime des milliers d'emplois dans la fonction publique ? L'attaque sur l'assurance chômage, la formation professionnelle et la future réforme des retraites, doit être l'occasion de réaffirmer le besoin de plus de sécurité sociale et d'exposer nos propositions.

Poursuivons nos efforts pour débattre avec les salariés et créer avec eux les conditions pour changer la donne. C'est par la construction du rapport de force le plus large possible dans les entreprises et services que nous pourrons inverser la casse sociale et reconquérir des droits dignes du XXIe siècle. Sur nos lieux de travail et en interprofessionnel. Le 9 octobre, plutôt que de traverser la rue, occupons-là !

Jérôme Delmas
Secrétaire Général de l'UD CGT 46

Halte à la répression syndicale !

Dans le cadre de la journée d'action interprofessionnelle nationale du 28 juin contre les réformes du travail et contre la casse du service public, la CGT et FO du Lot appelaient à une distribution de tracts au péage de Gignac (A20).

Deux mois après, en plein mois d'août, la CGT se voit à nouveau dans l'obligation de dénoncer la répression que subissent les militants syndicaux, ainsi que toute personne exerçant son droit de s'organiser et de manifester.

C'est ainsi que nos camarades William Gout, Gérard Antoine, Anne-Sophie Couque, Michel Chabaud et Jérôme Delmas, militants CGT ont été convoqués par la gendarmerie de Souillac (46) pour « une demande d'informations ». Le groupe financier à qui Sarkozy a servi sur un plateau d'argent notre bien public: les autoroutes, envisageraient de déposer plainte contre la CGT alors que cette action syndicale s'est déroulée sans incident, ni dégradation. C'est ce genre de groupes financiers qui entretiennent avec une bienveillance plus que douteuse nos infrastructures dont nous faisons tristement les frais comme à Gênes, et à qui Macron veut donner nos aéroports, nos chemins de fer, nos hôpitaux, nos écoles comme à Rouffilhac (46)...

Alors que seuls des services publics avec les moyens nécessaires à leurs missions, n'ont d'autres intérêts que de garantir la santé, la sécurité et l'éducation pour tous.

Après l'affaire Benalla, la répression semble être une véritable ligne politique du gouvernement aux ordres de la finance afin de faire taire tous mouvements contestataires et toutes alternatives de progrès social, répression supportée très largement par la CGT et ses militants.

Ces méthodes sont une atteinte grave aux libertés fondamentales, à l'action syndicale, à la démocratie et au droit d'expression des citoyens qui défendent le bien commun contre les intérêts financiers.

En plein mois d'aout, à chaque convocation d'un camarade, nous étions une soixantaine de militants pour soutenir et dénoncer ces pratiques.

La CGT condamne fermement ces méthodes d'intimidation et exprime toute sa solidarité envers les militants qui exercent légitimement leur droit à manifester.

Jeudi 13 septembre la CGT a rencontré et interpellé le préfet du Lot.

La CGT exige l'arrêt immédiat de ces pratiques.

Jérôme Delmas
Secrétaire Général de l'UD CGT 46

CSIR Pyremed

Le CSIR Pyremed est composé des 9 Organisations Syndicales interprofessionnelles de salariés de Catalogne, d'Andorre et d'Occitanie adhérentes à la Confédération Européenne des Syndicats (CCOO, UGT et USO pour la Catalogne, USDA pour l'Andorre, CGT, CFDT, CFTC, FO et UNSA pour l'Occitanie).

Les décisions politiques (déréglementations, libéralisations, privatisations) conduisent à une mise en concurrence des travailleurs et à un affaiblissement de leur pouvoir de négociation. Il en résulte, un taux d'emploi faible, avec un chômage massif et persistant, le développement de la précarité, et une progression des salaires bien en dessous de celle de la productivité du travail. Concernant les salariés transfrontaliers, ils sont les premiers et les plus durement touchés par cette précarité.

Le CSIR Pyremed œuvre à faire évoluer le dialogue social transfrontalier et les échanges entre syndicalistes de nos régions.
C'est dans ce cadre que le CSIR Pyremed organise à Barcelone un séminaire sur la mobilité des travailleurs en Europe.

JOURNEE MOBILITE DES TRAVAILLEURS EUROPEENS

Barcelone – Mercredi 7 novembre 2018

9h00 Accueil

9h30 Bienvenue
- Camil Ros, *Secrétaire Général UGT de Catalunya*
- Javier Pacheco, *Secrétaire Général CCOO de Catalunya*

10h00 Table ronde 1.
La mobilité des travailleurs en Europe.
Présentation Claude Denagtergal, conseillère de la CES
- L'autorité européenne du travail Lina Carr, *conseillère exécutive de la CES*
- La directive des travailleurs détachés, *ETUI*

11h00 Debat

11h30 Pause-café

12h00 Table ronde 2.
La mobilité des travailleurs chez nous dans l'espace transfrontalier Pyrénées/ Méditérannée.
Présentation : professeur universitaire
- Proposition de création d'un observatoire interrégional européen du travail.
- Plus loin que les chiffres, qu'est ce qui c'est passe dans notre territoire ?
- Présentation de la page web du CSIR Pyremed : un outil de communication basique pour les travailleurs.

13h15 Debat

14h00 Clôture : Pierre Place *(CGT Occitanie), Président du CSIR Pyremed*

Santé - Action Sociale

« Machines défectueuses de dons de plasma : la CGT lance l'alerte ! »

La fédération CGT de la Santé et de l'Action sociale a, depuis mai 2018, alerté sur un scandale sanitaire, pourtant connu depuis plusieurs mois des services de l'État : les appareils de la société Haemonetics (production et maintenance de machines médicales) mettent en danger les donneurs de plasma et de plaquettes.

Lettres d'alerte, rapports officiels de structures publiques ont fait état du danger: des composants cancérogènes ou mutagènes, les résines phénol-formaldéhyde (ou phénoliques), et le trioxyde d'aluminium sont présents dans les appareils de prélèvement et dans les produits, selon un rapport du comité scientifique spécialisé temporaire (CSST) nommé par l'Agence nationale de sécurité du médicament (ANSM).

Trois lanceurs d'alerte, tous trois professionnels du secteur médical, ont donc porté plainte pour « mise en danger de la vie d'autrui », des donneurs de plasma en France, en dénonçant le risque d'empoisonnement que feraient courir les appareils d'Haemonetics. Pour eux, en fonction des rapports fournis par les autorités et de ce qu'ils ont pu constater les donneurs bénévoles risquent d'être exposés à ces substances toxiques.

Ils dénoncent les dangers de ces appareils pour l'aphérèse. Cette technique de prélèvement du plasma sanguin consiste à extraire le sang du donneur bénévole, en isoler le plasma, et lui réinjecter le reste du sang. Le problème vient selon eux des pratiques d'Haemonetics, qui a présenté comme neuves des pièces détachées usagées. Entre autres effets de l'usure, des joints sur ces appareils ont libéré dans le sang ou le plasma des micro ou nanoparticules des composants cancérogènes cités plus haut.

Parmi ces lanceurs d'alerte, Guylain Cabantous, est un responsable technique et délégué syndical de Haemonetics, et militant de l'UD CGT de l'Hérault.

Ces dernières semaines plusieurs incidents ont été signalés. Ainsi, le 26 août, à Tarbes notamment une « *multitude de particules noires visibles à l'œil nu* » ont été observées à l'intérieur d'une machine et de la poche de plasma. Des particules « *de quantité, de taille et d'aspect inhabituels* » précise le texte de la décision de suspension prise par l'ANSM.

Un autre incident, dont le lieu n'est pas précisé, a été déclaré lundi 11 septembre. Là encore, « *des particules visibles à l'œil nu* » ont été observées à l'intérieur de la machine. Par ailleurs, depuis début 2018 « *des bruits lors des collectes* » ont été signalés à 49 reprises selon l'ANSM qui souligne dans sa décision « *la récurrence et le caractère atypique des derniers incidents malgré les mesures de sécurité déjà prises* ».

Fac de droit de Montpellier

Lors du point presse du jeudi 13 septembre 2018, le procureur de la République, ChriFstophe Barret, a confirmé que l'agression en UFR Droit de l'Université de Montpellier, dans la nuit du 22 au 23 mars dernier, a été perpétrée par un commando dont les membres sont des militants et sympathisants de la ligue du midi, groupuscule identitaire connu pour différents faits de violence. Le procureur confirme également que Philippe Pétel et Jean-Luc Coronel, respectivement à l'époque directeur et enseignant à l'UFR de Droit et Science Politique, ont eu un rôle actif dans l'organisation et le déclenchement de cette attaque.

Les nombreuses mobilisations massives qui ont suivi cette attaque odieuse ainsi que le mouvement de soutien et d'indignation qui a été bien au-delà de notre ville, ne sont pas pour rien dans la poursuite de l'enquête et ces arrestations. On ne peut que se féliciter de ces arrestations mais plus que jamais il faut que l'enquête aille jusqu'au bout et que des sanctions exemplaires soient prises à l'encontre des agresseurs et de leurs complices.

La présidence de l'université, le ministère de l'enseignement supérieur et de l'innovation doivent prendre leurs responsabilités et sanctionner, comme il se doit, les deux personnels d'ores et déjà mis en cause. Par mesure de précaution, il importe de s'assurer que Philippe Pétel et Jean-Luc Coronel ne puissent plus sévir au sein de l'université. Rappelons que les victimes et les syndicats ont demandé au Président de l'Université de Montpellier des poursuites disciplinaires à l'encontre des membres du personnel et des étudiants qui ont facilité et/ou acclamé l'intervention du commando cagoulé. Cette demande est maintenant entre les mains de Madame la Rectrice.

Aujourd'hui, le doute n'est plus permis quant à l'existence de liens étroits entre certains membres de la communauté universitaire et ces groupuscules identitaires, nationalistes et régionalistes dont les méthodes ultra-violentes ont déjà été condamnées par la justice et défrayent (trop) régulièrement les chroniques. Si cet état de fait ne nous surprend pas, il nous interpelle au plus haut point. La virulence et les agissements sans aucune limite de ces factions posent un réel problème de sécurité et imposent qu'une réflexion soit conduite pour permettre de prendre les mesures nécessaires pour faire cesser le danger. Malheureusement, comme l'Histoire nous l'a démontré, il faut réagir tant qu'il est temps et ne pas attendre qu'il soit trop tard.

Assises sociales et environnementales de la mer et du littoral

Les 27 et 28 novembre 2018, se tiendront les « Assises de l'économie de la Mer » à Brest. Cet évènement annuel est organisé depuis 2005 par Ouest France et Le Marin, deux organes de presse.

L'année dernière, au Havre, il y a eu 1900 participants de la communauté maritime et comme chaque année des politiques y sont intervenus, notamment le premier ministre Edouard Philippe.
Cette année est annoncée la venue d'Emmanuel Macron. Bien entendu les organisations syndicales n'y sont pas conviées.
La CGT s'est à plusieurs reprises exprimée à l'occasion de cet évènement qui rassemble l'essentiel des décideurs du milieu de la mer :

- en 2009, la CGT avait organisé en marge de l'évènement un rassemblement et une distribution dans la salle,
- en 2012 plusieurs fédérations avaient organisé une délégation pour intervenir dans la salle,
- en 2016, à La Rochelle, nous avions réussi à faire organiser une table ronde sur les transports maritimes avec Jean-Philippe CHATEIL, Secrétaire Général de la FOMM - CGT.

Le 12 mars dernier a été présenté au bureau confédéral une note du groupe de travail Conseil National de la mer et des littoraux qui proposait d'organiser une initiative confédérale « Assises sociales et environnementales de la mer et du littoral » en marge de l'autre initiative.
Ce groupe de travail sollicitait un accord de principe du Bureau Confédéral afin de pouvoir consulter les organisations sur leur engagement et leur investissement à cette initiative (Fédérations : FOMM, FNSM, PORTS ET DOCKS, METALLURGIE, EQUIPEMENT- ENVIRONNEMENT, TRANSPORTS, FNTE, CHEMINOTS, FNME, FDSP, SANTE, FINANCES (Douanes), CONSTRUCTION, INDUSTRIES CHIMIQUES, AGRO-ALIMENTAIRE, COMMERCE, FERC, UIT
Comités régionaux : Picardie, Normandie, Bretagne, Paysde la Loire, Poitou-Charentes, Aquitaine, Occitanie, PACA, Corse
Unions départementales : Pas-de-Calais, Somme, Seine-Maritime, Calvados, Manche, Ille-et-Vilaine, Côtes-d'Armor, Finistère, Morbihan, Loire-Atlantique, Vendée, Charente-Maritime, Gironde, Landes, Pyrénées-Atlantiques, Pyrénées-Orientales, Aude, Hérault, Gard, Bouches-du-Rhône, Var, Alpes-Maritimes, UD Haute Corse et Corse du Sud).
Le Bureau Confédéral a donné son accord de principe pour la consultation des organisations.
Depuis, plusieurs réunions préparatoires ont eu lieu (21 juin et 13 septembre). Elles ont permis de recenser les thèmes revendicatifs qui pourraient être abordés :

- Industrie,
- amiante,
- emplois,
- infrastructures,

Assises sociales et environnementales de la mer et du littoral

- politiques publiques,
- conditions sociales,
- énergies marines renouvelables,
- ports,
- transport,
- environnement,
- financement,
- défense,
- question régalienne,
- tourisme,
- Europe et international (notamment Brexit),
- formations et enseignement,
- long cours,
- phare et balise,
- remorquage portuaire,
- alimentation,
- gouvernance et organisation des services « mer ».

La date et le lieu de l'initiative CGT ont été retenus : jeudi 15 novembre 2018, à BREST.

L'objectif de participation est fixé à 130 camarades, 10 à 12 par région.
L'année 2018 est celle de l'élaboration des documents stratégiques des 4 façades maritimes de l'Hexagone (façade « Manche Est-Mer du Nord » (MEMN), façade « Nord Atlantique-Manche Ouest » (NAMO), façade « Sud Atlantique » (SA), façade « Méditerranée ») qui concernent tous les salariés des secteurs et des activités liées à la mer.
Ces « assises sociales et environnementales de la mer et du littoral CGT » ont pour objectif de faire entendre la voix des salariés dont les activités sont liées à la mer et au littoral. Il s'agit aussi de porter les revendications et propositions CGT de chaque secteur pour aller vers une plateforme revendicative commune.
La CGT propose de faire de cette journée un moment d'échanges et de construction de propositions syndicales fortes et alternatives, autour de nombreux thèmes :

- Quelles activités liées à la mer et au littoral dans nos territoires ?
- Quel état des lieux, quels enjeux, quelles perspectives, activités, emploi, travail, conditions sociales…

Qu'est-ce que la façade Méditerranée ?
Le « Document stratégique de façade Méditerranée : situation de l'existant, enjeux et vision à 2030 » donne les éléments suivants. La mer Méditerranée est une mer intercontinentale de 2,5 millions de km^2 composée de deux bassins : un occidental entre le détroit de Gibraltar et la Sicile et un oriental allant de la Sicile au canal de Suez.
De par cette situation géographique, la mer Méditerranée représente un support d'activités économiques sans égal au niveau mondial (25 % du fret maritime, 30 % du trafic pétrolier, 31 % du tourisme, entre autres), lesquelles sont amenées à croître dans les prochaines années.
L'apparition de nouveaux touristes issus de nombreux pays, le renforcement des échanges entre l'Europe et l'Asie et des politiques publiques menées à une échelle régionale (stratégie « Croissance bleue » de l'Union européenne) se traduiront vraisemblablement par un développement économique, lequel sera accompagné par une croissance démographique particulièrement notable dans les régions riveraines (200 millions d'habitants d'ici 2020).
L'économie maritime et littorale de la façade est marquée par une forte empreinte de l'économie présentielle : près de 70 % de la population locale réside en effet dans la frange littorale.
A l'exception des secteurs primaires tels que la pêche professionnelle et les cultures marines (2 700 emplois directs sur un total de 20 000 emplois au niveau national) ou la conchyliculture (527 entreprises sur 3 000 au niveau national) – dont le maintien dépendra de l'état de la ressource halieutique et d'une qualité des eaux optimale –, les activités maritimes et littorales « historiques » (nautisme, industries navales, activités sous-marines) ont vocation à se développer, composer avec des activités en devenir (aquaculture, éolien flottant, croisière, etc) et partager un espace finalement restreint géographiquement, réglementé et représentant un enjeu pour les activités de défense et de sécurité.

L'économie maritime et littorale est enfin particulièrement marquée par le tourisme, premier « employeur » avec près de 120 000 emplois et un chiffre d'affaires de 11 milliards d'euros. Ce poids du tourisme dans l'économie maritime s'explique notamment par les nombreux atouts du littoral méditerranéen.

Les espaces et milieux qui la composent n'en restent pas moins fragiles et font l'objet de pressions multiples, notamment en période estivale. Ainsi, la façade est confrontée à un défi de développement durable des activités maritimes et littorales, dont le plein aboutissement devra passer par :

- le maintien ou l'amélioration de l'état des eaux marines et lagunaires, gage d'une attractivité touristique et à l'origine de services écologiques évalués à 1,7 milliard d'euros annuel ;
- une gestion durable des ressources ;
- la recherche d'un équilibre entre le maintien de la qualité des milieux littoraux et marins et un développement à la fois démographique et économique du territoire, en veillant :
- à la maîtrise/réduction des pressions anthropiques (physiques, chimiques et biologiques) et de l'étalement urbain ;
- au suivi et à la prise en compte de l'évolution voire du recul du trait de côte (côte sableuse de l'Occitanie, côte orientale de la Corse, Camargue) dans un contexte de changement climatique et de risque accru d'inondation par submersion marine ;
- l'accompagnement des mesures en faveur de la réduction des émissions atmosphériques liées notamment au transport maritime ;
- la pleine utilisation du potentiel et des capacités scientifiques et industrielles de la façade dans les domaines de la mer, de la gestion de l'eau et de l'exploration sous-marine ;
- le suivi, la conservation et la valorisation du patrimoine et des sites, paysages et milieux tant en termes de régulation des activités – et de réponse aux risques qu'elles peuvent générer – que d'acquisition régulière et d'exploitation des données permettant d'éclairer les gestionnaires et décisionnaires ;
- la complémentarité des relations entre les acteurs, notamment les collectivités, et leur environnement pour l'implantation des différentes activités en mer et leur régulation.

L'Occitanie possède 220 kilomètres de côtes (répartis sur quatre départements : Pyrénées-Orientales, Aude, Hérault, Gard) et 20 stations balnéaires sur le littoral. Près de 10 millions de touristes s'arrêtent sur nos côtes chaque année.

2 des 3 sites pilotes d'éolien flottant en Méditerranée sont situés au large des côtes d'Occitanie.

La Région est devenue une réelle puissance maritime. Elle est la 1re flottille française de pêche de la Méditerranée avec ses 3 ports maritimes en propriété que sont Sète, Port-la-Nouvelle et le Grau du Roi, qui génèrent 5,3 millions de tonnes par an de fret. 155 172 passagers maritimes sont passés dans les ports de Sète et Port-la-Nouvelle en 2014.

De plus, on dénombre 70 ports de plaisance maritimes, lacustres et fluviaux.

Toute cette activité maritime induit un nombre très important d'emplois dans des domaines très variés liés au tourisme ou à l'industrie.

Ces assises sociales et environnementales CGT doivent être l'occasion pour le comité régional CGT Occitanie, les unions départementales et unions locales de rassembler le maximum de connaissances sur les activités liées à la mer et au littoral dans notre territoire, de converger sur des revendications et propositions des différents secteurs, d'identifier des actions communes.

Surtout que cette journée doit être considérée comme une étape dans

Assises sociales et environnementales de la mer et du littoral

la construction de propositions communes CGT et non comme une journée « événementielle » :

- les perspectives et propositions CGT pour un développement des activités liées à la mer et au littoral respectueuses de l'environnement, créatrices d'emplois stables et de qualité et qui répondent aux besoins sociaux, au bien-être des salariés et des populations littorales et à la cohésion sociale ;
- mieux définir encore la notion de développement humain durable portée par la CGT et sa traduction dans le domaine du maritime, de la mer et du littoral (exemples : transport maritime navire du futur, sécurité maritime, autre mode de développement économique, déconstruction des navires, circuits courts production industrielle locale, ca- botage ou feedering et multimodalité – fret ferroviaire – pour diminuer le transport routier) ;
- échanger sur les activités dites traditionnelles et celles en devenir. Se pose par exemple la question de la pêche plus respectueuse de l'environnement (construction de nouveaux bateaux moins polluants, économes et plus sélectifs…) ;
- quelle filière navale développer alors que la construction et la réparation sont aujourd'hui interrogées par de récentes décisions ?
- la question énergétique est tout aussi importante que celle du transport, du tourisme, de la sécurité…
- il s'agira aussi de faire le lien terre/mer pour la diminution des pollutions telluriennes (élevage/agriculture intensive, stations d'épuration…) par exemple mais aussi pour imaginer des réponses nouvelles en matière de continuité territoriale.

Ce ne sont pas les sujets qui manquent et cette journée CGT s'annonce comme une initiative marquante qu'il convient de préparer. Dès lors, il est urgent d'inscrire cette date à l'agenda des syndicats et des structures de la CGT liés aux activités de la mer et du littoral.

Alors faisons en sorte d'être présent le 15 novembre prochain, à Brest !

Lycées professionnels

C'est un impact de la réforme de la formation professionnelle : les lycées professionnels sont en danger ! En effet, Blanquer, ministre de l'Education nationale, profite de la réforme pour déstabiliser les lycées professionnels.

Beaucoup d'interrogations demeurent mais au regard des premières annonces, ce sont des milliers de suppressions d'emploi qui sont à prévoir, sans doute entre 300 et 400 sur la seule Région Occitanie.
Le ministre annonce des dédoublements de classes mais avec quels moyens ? quel avenir pour les disciplines comme économie-gestion ? quel avenir pour la filière gestion administrative ? quels contenus pour les enseignements des disciplines générales et professionnelles ?
Les grilles horaires élèves prévoient une baisse drastique des heures d'enseignement. En bac pro, selon les grilles actuelles, c'est 9 à 11 semaines de moins d'enseignement. C'est une attaque majeure contre la qualité des formations professionnelles délivrées et les perspectives de poursuites d'étude en BTS. Cet appauvrissement de la formation est inacceptable : les élèves et les personnels ont besoin d'un projet qui va dans le sens d'une élévation du niveau de la formation !
Les modifications des grilles horaires vont entraîner plusieurs milliers de suppressions de postes dans toutes les disciplines.

La CGT Educ'action a oeuvré à construire une réponse unitaire la plus large possible. Une première journée de grève a été organisée le 27 septembre (CGT, FSU et Solidaires) et les personnels des lycées professionnels prévoient de participer massivement à la grève du 9 octobre… d'autant plus que le lendemain les textes sur les lycées professionnels seront présentés au Conseil Supérieur de l'Education !

NON AUX FUSIONS DES ACADÉMIES DE TOULOUSE ET DE MONTPELLIER !

Le gouvernement poursuit sa réforme territoriale à marches forcées, la prochaine étape annoncée à l'horizon du 1er janvier 2020 étant le regroupement des académies, pour n'en faire que 13. Il s'agirait donc dans une échéance très proche de regrouper les académies de Toulouse et Montpellier, soit de créer une méga académie allant de Mende en Lozère, Nîmes dans le Gard à Nogaro dans le Gers et Lourdes dans les Hautes Pyrénées. Bonjour la « gestion des ressources humaines de proximité… ! ». Pourtant, le Sénat avait fait un bilan mitigé du regroupement régional en grandes régions, pointant par exemple la « hausse extraordinaire » des déplacements dans des régions de plus en plus grandes et les défis qu'elle pose sur l'aménagement du territoire.

Le but du ministère est d'aller dans le sens d'une véritable régionalisation de l'éducation, à l'instar des Länder en Allemagne. Le rôle du Ministère se limiterait à la ventilation des moyens aux académies des grandes régions. Le Recteur unique aurait par ailleurs une grande latitude dans la définition de la politique éducative régionale. Les conséquences en termes de fermetures d'écoles, de collèges, de lycées et lycées professionnels pourraient être dramatiques. Les principaux objectifs sont la réduction des coûts budgétaires, et trouver tous les moyens pour des suppressions d'emplois, dans la logique de CAP 2022. Cela conduirait à une dégradation des conditions de travail de tous les personnels et à des mutations fonctionnelles ou géographiques contraintes, à l'image de ce qui s'est passé dans les autres services de l'État dans le cadre de la réforme territoriale. Tout cela ne serait pas sans conséquence sur la qualité, la diversité et la proximité de l'offre éducative et sur la gestion de l'ensemble des personnels.
Le désengagement de l'État et la régionalisation de l'éducation ne peuvent mener qu'à davantage d'inégalités dans l'accès au service public d'éducation et des jeunes aux qualifications.

Élections Fonction Publique

Les élections professionnelles dans la Fonction publique se dérouleront à la fin de l'année civile. Plus de 5 millions d'agents de la Fonction publique (plus de 400 000 en Occitanie) seront appelés à élire leurs représentants.

Pour la CGT, l'enjeu est de faire en sorte que les luttes des derniers mois se concrétisent en termes de voix. Cela pour permettre aussi à la CGT de rester la première organisation syndicale.
Dans nos syndicats, dans nos UL, dans nos UD, toutes et tous, nous sommes concernés !

Résultats nationaux en 2014 :

	FPE	FPH	FPT	FP
CGT	**13,4 %**	**31,7 %**	**29,5 %**	**23,1 %**
CFDT	14,0 %	25,0 %	22,3 %	19,3 %
FO	17,0 %	23,8 %	17,7 %	18,6 %
UNSA	14,8 %	5,0 %	8,2 %	10,4 %
FSU	15,6 %	0,0 %	3,3 %	7,9 %
Solidaires	9,0 %	8,5 %	3,6 %	6,8 %
CFTC	3,4 %	2,9 %	3,5 %	3,3 %
FAFP	0,0 %	0,3 %	7,5 %	2,9 %
CGC	5,5 %	0,5 %	1,3 %	2,9 %
FAGF	2,6 %	0,5 %	1,1 %	106 %

En 2014, avec 23.1 % des voix, la CGT s'est imposée comme la première organisation syndicale de la Fonction publique.
En Occitanie, la CGT avait réalisé un score de 25,7 %.

Résultat FP Occitanie en 2014		
Inscrits	414449	
Votants	251214	60,6 %
Exprimés	240855	
CGT	**61865**	**25,7 %**
FO	55210	22,9 %
CFDT	32739	13,6 %
UNSA	25928	10,8 %
Solidaires	19322	8,0 %
FSU	19200	7,97 %
FAFP	10627	4,4 %
CGC	3524	1,5 %
FGAF	3076	1,3 %
CFTC	2520	1,1 %

LES ENJEUX DANS LA FONCTION PUBLIQUE DE L'ETAT

Résultat FPE Occitanie en 2014		
Inscrits	168790	
Votants	93089	55,2 %
Exprimés	89664	
FSU	16307	18,2 %
FO	15384	17,2 %
UNSA	14649	16,3 %
CGT	**12318**	**13,8 %**
CFDT	9168	10,2 %
Solidaires	8457	9,4 %
CGC	3080	3,4 %
FAGF	2771	3,1 %
CFTC	1712	1,9 %

La CGT est nationalement seulement la 5e organisation de la Fonction publique de l'Etat (13,4 %). En Occitanie, avec le score de 13,8 %, elle est 4e.
C'est le versant de la Fonction publique où la CGT réalise ses plus « mauvais » scores. C'est la conséquence de plusieurs facteurs.
Ainsi, dans l'Education nationale, si la CGT est faible, c'est la conséquence de la création de la FEN (aujourd'hui la FSU et une partie de l'UNSA)

suite à la création de FO au sortir de la seconde guerre mondiale. Cela a durablement affaiblie la CGT dans ce secteur. Par exemple, dans les années 1980, une institutrice ne pouvait pas adhérer à la CGT!
Mais Philippe Martinez l'a lui-même réaffirmé dans les médias: la CGT a toute sa place dans l'Education nationale!
Dans l'Enseignement supérieur, la CGT est la première organisation mais talonnée par la FSU. Les luttes récentes contre Parcoursup doivent être un point d'appui pour gagner ces élections.
La CGT paye aussi sa forte présence dans des secteurs où le nombre de fonctionnaires est en chute libre, c'est le cas à La Poste par exemple. La privatisation et la précarisation d'entreprises privées a en effet aussi pour conséquence de casser les collectifs.

FOCUS SUR LA REPRÉSENTATIVITÉ FEMMES/HOMMES:

L'article 47 de la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits des fonctionnaires modifie l'article 9bis de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires afin de permettre une représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des organismes consultatifs de la Fonction publique, qui dispose: Article 9bis II « *Pour favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux responsabilités professionnelles et sociales, les listes de candidats aux élections professionnelles sont composées d'un nombre de femmes et d'hommes correspondant à la part de femmes et d'hommes représentés au sein de l'instance concernée.* »

Le décret n° 2017-1201 du 27 juillet 2017 relatif à la représentation des femmes et des hommes au sein des organismes consultatifs de la Fonction publique met en œuvre cette obligation de représentation équilibrée des listes de candidats aux élections professionnelles. Il modifie les dispositions réglementaires propres à chaque catégorie d'instance de représentation du personnel existante dans chaque versant de la Fonction publique. Pour la Fonction publique de l'Etat, il modifie les décrets relatifs aux CT, aux CAP et aux CCP. La circulaire du 5 janvier 2018 détaille, pour la Fonction publique de l'Etat, les nouvelles règles relatives à cette disposition, lors du dépôt des candidatures puis lors du contrôle de l'éligibilité des candidats (cf. chapitre « Les listes de candidats » pages 13 et 14).
L'obligation porte exclusivement sur les scrutins de liste: élections des représentants du personnel habilités à siéger dans les comités techniques (CT), quel que soit leur niveau, dans les commissions administratives paritaires (CAP), et commissions consultatives paritaires (CCP) dès lors qu'au sein des CCP, les représentants du personnel sont élus au scrutin de liste.
Ne sont pas concernées les instances dont la composition résulte d'une mesure de la représentativité des organisations syndicales établie par scrutin de sigle ou par agrégation ou dépouillement de résultats obtenus à d'autres niveaux.

LES ENJEUX DANS LA FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIÈRE

Résultat FPH Occitanie en 2014		
Inscrits	83516	
Votants	46521	55,7 %
Exprimés	44537	
CGT	**17619**	**39,6 %**
FO	14844	33,3 %
CFDT	7697	17,3 %
Solidaires	2381	5,4 %
UNSA	1158	2,6 %
CFTC	258	0,6 %
FAFP	145	0,3 %

Élections Fonction Publique

La CGT est la première organisation syndicale nationalement (31.7 %) et en Occitanie (39.6 %).
L'enjeu est d'avoir une CGT forte alors que l'austérité continue à s'imposer aux hôpitaux les empêchant de remplir leurs missions de service public. Les laboratoires pharmaceutiques et les grands groupes commerciaux de Santé privée s'enrichissent de façon insolente avec les financements de la Sécurité Sociale,

FOCUS SUR LE VOTE ÉLECTRONIQUE

Le vote électronique est élargi pour ce scrutin, malgré l'opposition de la CGT qui revendique le vote à l'urne. La CGT a contesté la primauté exclusive du vote électronique sur les autres modalités de vote et a souligné les difficultés à conjuguer la sécurité du vote avec la complexité de la procédure. Cette procédure de vote risque d'induire une baisse du taux de participation à l'image du résultat dans l'Education nationale (le taux est passé de 64,1 % en 2011 à 41,54 % en 2014).
Cela implique donc une vigilance permanente de l'organisation syndicale afin d'obtenir des modalités de vote et de sécurité garantissant la participation la plus large au scrutin. La Fédération CGT Santé Action Sociale a saisi le Conseil d'État d'une requête en annulation contre le Décret sur la mise en œuvre du vote électronique dans la fonction publique hospitalière.

LES ENJEUX DANS LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Résultat FPT Occitanie en 2014		
Inscrits	162 143	
Votants	111 604	68,8 %
Exprimés	106 654	
CGT	31 928	29,9 %
FO	24982	23,4 %
CFDT	15874	14,9 %
FAFP	10512	9,9 %
UNSA	10121	9,5 %
Solidaires	8 484	8,0 %
FSU	2 893	2,7 %
CFTC	550	0,5 %
CGC	444	0,4 %
FGAF	305	0,3 %

La CGT est la première organisation syndicale nationalement (29.5 %) et en Occitanie (29.9 %).

Il s'agit pour la CGT d'être au plus près des personnels.
Ainsi, le syndicat CGT de la Région Occitanie a lancé une consultation « ce qui ne va pas à la Région Occitanie et mes propositions pour construire l'avenir » :
https://framaforms.org/elections-professionnelles-vos-propositions-sont-les-notres-1526980135

Michel Salvayre

C'est avec beaucoup de tristesse que nous avons appris le décès de notre camarade militant Michel Salvayre et nous souhaitons exprimer tout notre soutien fraternel à son épouse fatiha, ses enfants et ses proches.
Michel avait dès son entrée au PTT adhéré à la CGT et pris des responsabilités en tant que Secrétaire de la section des chèques Postaux à Paris. Il sera de retour en Aveyron en 1971 où il continuera à militer au sein du syndicat départemental des PTT. En 1977, il deviendra Secrétaire de l'Union Locale de Rodez puis Secrétaire Général de notre Union Départementale, de 1980 à 1994. Son militantisme le conduira ensuite de 1994 a`1996 à la fonction de Secrétaire du Comité Régional de la CGT. Michel continuera son activité en portant les valeurs CGT au sein de la MACIF où il y assurera plusieurs responsabilités en tant que délégué régional, délégué national, coordinateur et administrateur.
Son engagement permanent le conduira ensuite à assumer le rôle de Président du comité de section de la Mutuelle Générale (PTT) de l'Aveyron de 2008 à 2013.
Michel aura eu à mener un dernier combat celui contre la maladie.
La CGT perd un très grand militant qui aura œuvré toute sa vie à défendre les valeurs de la CGT.

L'Union Departementale lui a rendu hommage lors de ses obseques.
Pour le bureau de l'UD CGT Aveyron Laurence Cahors

Projet syndical contre le projet de l'extrême droite

Lundi 5 et mardi 6 novembre

La crise et les politiques d'austérité génèrent de la désespérance sociale et fournissent un terreau pour l'extrême droite. Depuis son apparition sur la scène politique française, le Front national (FN) n'a cessé d'évoluer. À partir de 1995, il s'affiche (à tort) comme le « premier parti ouvrier de France » et s'adapte à ses électorats. Dans les villes sinistrées du nord, les représentants frontistes deviennent les porte-paroles des sans voix, des petits, des travailleurs précaires et retraités; les discours surfent sur la misère, reprennent les thèmes de l'insécurité sociale, de la lutte syndicale, critiquent les patrons et la mondialisation.
Au sud, la thématique de la lutte contre l'immigration prend le relais. Aujourd'hui, on observe une « gauchisation » du discours du Front national qui vise à le représenter comme le défenseur des milieux populaires et à induire volontairement la confusion dans les esprits. Cette formation a pour objectif de faire une analyse critique du programme politique du FN et de s'emparer point par point de l'argumentation CGT pour ensuite déboucher sur l'organisation de journées d'étude sur le terrioire.
Public ciblé prioritairement: Dirigeant-es syndicaux

Jeunes et engagement syndical

Lundi 26 et mardi 27 novembre

Qui sont les jeunes? Quels sont leurs rapports au travail? Comment voient-ils/elles le syndicalisme? Quels sont les freins et les ressorts de leur engagement? Telles sont les questions que cette formation propose de traiter. En se démarquant des idées reçues ou des fausses oppositions générationnelles, elle présente les rapports que les jeunes ont de nos jours à l'emploi, leur vision et leurs attentes en ce concerne l'entreprise et le travail. Elle montre que la jeune génération est ouverte au fait syndical mais sous des formes différentes qu'il ne faut pas indexer sur le modèle existant. S'adapter à cette nouvelle donne est un enjeu pour le syndicalisme qui doit décentrer son activité pour que chaque jeune adhérent-e devienne acteur et décideur de la vie syndicale.
Public ciblé prioritairement: Dirigeant-es syndicaux, collectifs jeunes UD et FD.8

la
cgt